

# Rejoignez EELV - Votez EELV



**Yves Contassot** et **Marie Atallah**  
candidats pour les municipales 2014



paris13.eelv.fr  
eelv.paris13e@gmail.com  
@eelv13e facebook.com/eelv.paris13

## Centre commercial Italie 2 : lever le voile sur l'extension !

La rumeur courait depuis plusieurs années, le projet d'extension du centre commercial Italie 2 est prêt ! Europe Ecologie - les Verts en a eu connaissance (voir ci-dessous). Ce projet monumental n'attend plus que les autorisations d'urbanisme pour être mis en œuvre.



**Que se passe-t-il ?** Pourquoi une telle discrétion vis-à-vis des habitants et si peu de transparence de la part de la Mairie et des gestionnaires s'agissant de la construction de 6000m<sup>2</sup> neufs en plein cœur du 13<sup>e</sup> arrondissement ? EELV n'admet pas cette opacité !

**Ce projet est colossal**, tant par son **impact sur le quartier** que par sa **dimension commerciale supplémentaire**. Il prévoit la construction de plus de 6 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale sur l'avenue d'Italie, avec l'accès livraisons par la rue Vandrezanne et la reconfiguration de la placette située rue Bobillot.

**EELV souhaite organiser une grande concertation citoyenne** auprès des habitants, usagers et riverains et notamment des 6 000 personnes, copropriétaires et locataires, qui habitent au-dessus du centre commercial afin que le projet soit réorienté et prenne en compte les besoins du quartier avant de s'intéresser à la seule rentabilité financière de l'opération.

Vu, les candidats - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique. IMPRIM'VERT\*



paris13.eelv.fr  
eelv.paris13e@gmail.com  
@eelv13e facebook.com/eelv.paris13

## Des questions méritent réponse :

Construire sur le trottoir, domaine public de la Ville de Paris, nécessite un déclassement et une enquête publique, puis une modification du plan local d'urbanisme.

▶ **Où en est-on ?**

Autant de surface supplémentaire de commerce requiert l'accord de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

▶ **Où en est-on ?**

Pour la construction, le permis de construire devra obtenir l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France.

▶ **Où en est-on ?**

Toutes ces autorisations dépendent pour l'essentiel du Maire de Paris et du Maire d'arrondissement.

- ▶ **Ont-ils déjà exprimé un avis ?**
- ▶ **Envisagent-ils une concertation ?**
- ▶ **Et quand ?**



## Europe Écologie - Les Verts (EELV) fait des propositions et exige de :

**1** Organiser sans attendre une vaste **concertation citoyenne** sur l'aménagement du centre et de ses abords, incluant la reconfiguration de la Place d'Italie, au bénéfice des piétons et riverains. Pour commencer, convoquer une réunion publique sur ce projet **en toute transparence** afin de garantir un vrai débat sur le réaménagement du quartier.

**2** Garantir un projet exemplaire au plan environnemental et social. La construction doit être durable et obéir aux meilleurs **critères : consommation énergétique, végétalisation maximale et production maraichère, production d'énergies renouvelables** (solaire et photovoltaïque) sur la base d'une étude détaillée. La rue Vandrezanne et la rue Bobillot ne doivent pas être délaissées au profit de la vitrine de l'avenue d'Italie ; l'accessibilité de l'ensemble de l'îlot doit être repensée ; la conduite des travaux devra être exemplaire pour limiter les nuisances.

**3** **Installer sans délai des ascenseurs** avenue d'Italie pour faciliter l'accès à leur logement des habitants des tours que la récente fermeture nocturne du centre commercial contraint à des circuits compliqués et peu sûrs ; à défaut, réouvrir le centre commercial la nuit.

**4** Prévoir dans le projet une surface réservée à des **équipements publics de proximité** (crèche), à des locaux associatifs (AMAP, lieux de rencontre et de débats, relais pour assistantes maternelles, etc.) et prévoir des lieux alternatifs pour les pratiques sportives existantes (rollers, skate, et autres vélos acrobatiques).

**5** Subordonner toute autorisation de la Ville de Paris relative à l'extension, à la **résolution du dossier du Grand Écran** qui doit rester un lieu culturel.